

LES AMIS DE ROSIERE ET DE LA NATURE

Règlement de Pêche 2010

- Date d'ouverture: 06 mars 2010 pour tous (bourriche obligatoire)
- Date de fermeture : 12 décembre 2010
- 50 € d'amende à tout manquement au règlement ou annulation du permis pour une durée indéterminée
- Tapis de réception obligatoire pour les carapistes
- Pêche aux Carnassiers (cuillères et vifs) autorisé du 17 avril au 12 décembre 2010
- Pêche autorisée : 1/2 heure avant le lever du soleil à 1/2 heure après le coucher
- Pêche à 3 cannes : avec ou sans moulinet (1 hameçon par ligne pour la pêche au gros)
- Priorité au C.M.B.J., le dimanche après-midi. Manifestations le 12 juin 2010 (nocturne) – 04 juillet 2010 et 12 septembre 2010.
- Pêche fermée : pour toutes les manifestations sur le plan d'eau et les jours d'empoisonnement
- Pêche de nuit interdite : sauf pour l'Enduro Carpes : Challenge de l'Ourseraie du 26 juin 14h30 au 27 juin 07h00 (30€ par pêcheur – règlement à l'inscription)
- Safari truite : 17 avril 2010 (Challenge Vivier)
- Concours femmes et enfants : 19 juin 2010 (Challenge Ville de Bourgoin-Jallieu)
- Concours sociétaire (Challenge Perrichon) : 11 septembre 2010
- Journée brochets : 06 novembre 2010 (Challenge Bernard FLECHE)
- Safari truite organisée par l'APPMA (La Gaule) : 24 avril 2010
- Limitations de taille : truites 23 cm - brochets 50 cm
- Limitations de capture : 1 carpe - 5 tanches - 1 brochet – 5 truites - 3 kg de friture par jour et par pêcheur. Carpes de moins de 02 kg et de plus de 05 kg. Esturgeons en No Kill (remise à l'eau immédiate)

Restrictions diverses :

- Amorçage limité à 2 kg sec par jour et par pêcheur - Bouillettes 500 g - Sang interdit - Amorçage la veille interdit.
- La pêche aux triples ou avec appâts flottants en surface est interdite pour éviter de blesser les carpeaux et les volatiles.
- En cas de gel de l'étang, la pêche fermera et rouvrira sur décision du bureau.
- Interdiction de se baigner, de baigner les chiens (ils doivent être tenus en laisse), de circuler à moto ou cyclomoteur. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.
- Le lendemain des safaris ou journée brochets la pêche sera réservée uniquement aux participants des manifestations citées plus haut.

Tarifs :

Permis à l'année (photo obligatoire) :

- Adultes & + de 16 ans : 50 €
- Enfants de 12 à 16 ans : 3 cannes 25 €
- Femmes : 25 €
- A partir de 70 ans : 25 €

Permis à la journée

- Enfants de - de 12 ans (1 canne gratuit)
- Enfants de 05 à 13 ans (3 cannes – 5 €)
- A partir de 12 ans pour tout le monde : 5 €

Lieu de vente des permis : Simon Safari + les gardes autour de l'étang

Renseignements : Alain BEL : 06 70 78 76 08 - Jacques GALLIEN : 06 81 14 02 92